

Gestion de la voirie : voies communales et chemins ruraux

Formation sur 1 journée

Date : 17 septembre 2025
à Raival (55260), 21 voie
sacrée, salle communale

Horaire : 9h00-17h00

Effectif : de 6 (minimum)
à 15 personnes (maximum)

Intervenant :

Sylvain LOHNER, formateur

Coût : 400,00 € pouvant
être pris en charge par
votre DIF, cela ne vous
coûtera rien ni à votre col-
lectivité

Pour en bénéficier,
nous renvoyer votre inscription
avant le 30 août 2025

Programme

1. Propos introductifs
2. Voirie et domanialité :
distinction voie communale / chemin rural
3. Examen du régime applicable aux voies commu-
nales
4. Examen du régime applicable aux chemins ruraux
5. Focus sur les pouvoirs de police de l'exécutif.

Objectifs

- Distinguer ce qui constitue une voie communale et un chemin rural,
- Reconnaître le régime applicable selon la situation,
- Identifier le rôle de l'exécutif en matière de police.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, participation active, exercices pra-
tiques, support pédagogique remis aux participants.

Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux.

Notre association est agréée par le ministère pour
dispenser la formation des élus locaux.